

213C0914  
FR0010554113-OP020-AS09

11 juillet 2013

- Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la société.
- Reprise de la cotation des titres de la société.

**GROUPE MONCEAU FLEURS**

(Alternext)

- 1- Le 10 juillet 2013, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la société GROUPE MONCEAU FLEURS déposée par Banque Degroof, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Perceva Holding<sup>1</sup> (cf. D&I 213C0892 du 10 juillet 2013).

La note d'information de la société Perceva Holding (visa n° 13-339 en date du 9 juillet 2013) et la note en réponse de la société GROUPE MONCEAU FLEURS (visa n° 13-340 en date du 9 juillet 2013) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

**Il est précisé que l'offre aura lieu par centralisation auprès d'Euronext Paris et non par achat sur le marché**, compte tenu du seuil de renonciation libellé à 609 500 obligations convertibles en actions (article 231-9 du règlement général) et de la condition liée à l'autorisation de l'Autorité de la concurrence au titre du contrôle des concentrations (article 231-11 du règlement général).

En application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte **du 12 juillet 2013 au 25 juillet 2013 inclus** (sous réserve de l'autorisation précitée relative au contrôle des concentrations).

Nyse Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

- 2- La cotation des titres GROUPE MONCEAU FLEURS reprendra le 12 juillet 2013.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par le fonds commun de placement à risques France Special Situations Fund I géré par la société Perceva.